



Délibération n°2025-132

Date de la convocation : 15 octobre 2025

Nombre de conseillers en exercice :	45
Nombre de conseillers présents :	26
Nombre de conseillers votants :	32
- dont « pour » :	32
- dont « contre » :	0
- abstention :	0

Objet : Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu des délégations du conseil communautaire

Le mardi 21 octobre 2025 à 18h45

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un du mois d'octobre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Estibeaux, salle Lahaout, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice :

Étaient présents : Rachel DURQUETY, Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Christian DAMIANI, Julien PEDELUCQ, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Jean-François LATASTE, Lionnel BARGELES, Fabienne LABASTIE, Bernard MAGESCAS, Marie-Hélène SAGET, Véronique GOMES, Serge LASSERRE, Gisèle MAMOSER, Francis LAHILLADE, Didier MOUSTIE, Christian FORTASSIER, Thierry CALOONE, Roland DUCAMP, François CLAUDE, Jean-Luc SEMACOY, Marie Josée SIBERCHICOT, Roger LARRODE, Annie BOULAIN, Annie LAGELOUZE,

Étaient excusés : Bernard DUPONT, Estelle LEVI, Sandrine DARRICAU-DUFAU, Henri LALANNE, Valérie BRETHOUS, Stéphane BELLANGER, Alain DIOT, Sophie DISCAZAUX,

Procurations : Corine DE PASSOS à Annie LAGELOUZE, Didier SAKELLARIDES à Jean-Marc LESCOUTE, Isabelle DUPONT-BEAUVAIS à François CLAUDE, Liliane MARBOEUF à Jean-Luc SEMACOY, Régine TASTET à Marie-José SIBERCHICOT, Marie-Françoise LABORDE à Christian DAMIANI,

Absents : Dominique DUPUY, Christel ROLLO, Thierry LE PICHON, Bruno TRAVERT, Guy BAUBION BROYE

Secrétaire de séance : Robert BACHERE

VU l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée au Président par délibération n° 2020-65 du Conseil communautaire en date du 28 juillet 2020.

CONSIDÉRANT l'obligation de présenter au Conseil communautaire les décisions prises par le Président en vertu de cette délégation,

Il est rendu compte des décisions prises depuis le dernier conseil communautaire :

- Décision n°2025-92 Avenant n°1 au lot n°4 portant sur les travaux de création d'un parking de covoiturage intercommunal à Orthevielle
- Décision n°2025-93 Signature d'un contrat relatif au contrôle technique dans le cadre des travaux de construction d'une centrale photovoltaïque – siège de la Communauté de communes – Peyrehorade
- Décision n°2025-94 Convention pour la prestation « SERVICE D'AIDE AU CLASSEMENT D'ARCHIVES » par le CDG des Landes au profit de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans
- Décision n°2025-95 Plan de financement définitif | Travaux d'isolation au multi-accueil « Les Bibous » à Pouillon
- Décision n°2025-96 Mise à disposition d'un fonctionnaire par la commune de Mouscardès pour assurer en remplacement l'entretien des locaux aux Maisons du Temps Libre et de la petite enfance
- Décision n°2025-97 Signature de devis relatifs à l'enquête publique du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
- Décision n°2025-98 Décision fixant les tarifs de la régie d'avances et de recettes de l'Office de Tourisme
- Décision n°2025-99 Signature de devis relatifs à une prestation de géomatique (cartographie) pour les PLUi



- Décision n°2025-100 Plan de financement définitif | Création d'un service intercommunal
- Décision n°2025-101 Avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public de l'Atelier Relais (Local n°2) de Peyrehorade par l'entreprise SUDALOC
- Décision n°2025-102 Convention de mise à disposition de la grande aux dîmes à Sorde l'Abbaye à l'Association QUIN SE DITZ
- Décision n°2025-103 Souscription d'un emprunt de 1 000 000 € auprès de la Caisse d'Epargne
- Décision n°2025-104 Convention de mise à disposition de la salle des Ateliers Solidaires à l'INSUP Pays Dacquois – année 2025
- Décision n°2025-105 Attribution du marché d'entretien courant des maçonneries, murs et élévations de l'Abbaye de Sorde
- Décision n°2025-106 Décision fixant les tarifs de la régie d'avances et de recettes de l'Office de Tourisme

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président,

Jean Marc LESCOUTE

